

*Initiatives ministérielles*

Je me réjouis de son appui et de celui de son parti et j'espère qu'il sera d'accord, car il serait agréable de le voir s'engager dès maintenant à approuver la prochaine phase de la réforme parlementaire, y compris cette disposition. Je le vois faire signe que oui. Je présume donc que nous avons son approbation. Il serait très agréable et souhaitable de pouvoir accepter le reste de ces recommandations et de modifier tout de suite le Règlement.

Mais en réalité, madame la Présidente, et sauf erreur, faute de modifications au Règlement, il n'existe aucune disposition permettant de procéder comme le propose mon honorable collègue de Kamloops.

**M. Ross Harvey (Edmonton—Est):** Qu'on me corrige si je me trompe, mais je crois comprendre que, selon un principe bien établi de notre procédure, la Chambre peut n'importe quand faire pratiquement tout ce qu'elle veut avec le consentement unanime.

Si la Chambre veut, par consentement unanime, consacrer un certain temps ce soir à la discussion de cette question et si elle souhaite que le débat se déroule d'après les règles qui s'appliquent normalement aux débats d'urgence seulement, mais décide dans sa sagesse que le débat qu'elle souhaite tenir se déroule ainsi, elle peut le faire du consentement unanime.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Richelieu):** Madame la Présidente, nous serions peut-être intéressés à donner notre consentement unanime, mais pas immédiatement, tant que nous n'aurons pas discuté avec les trois leaders à savoir la place qu'aura le Bloc dans ce débat quant au nombre d'interventions.

**Mme le vice-président:** De toute façon, la Présidence est placée dans une situation extrêmement difficile en ce moment, en ce sens que ce que nous dit l'article 52 est une chose, et nous avons déjà rendu une décision là-dessus, qu'en ce moment, en vertu de l'article 52, la demande de l'honorable député de Carleton—Charlotte ne remplit pas toutes les conditions énoncées dans cet article.

Maintenant, j'ai très bien entendu qu'il souhaitait demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'un tel débat se tienne sans que la demande ne vienne, comme c'est la coutume, des leaders des trois partis à la Chambre. Ce consentement unanime n'a pas été accordé à ce moment-ci. Toutefois, si l'honorable député de Carleton—Charlotte devait présenter à la Chambre à un moment donné une motion en bonne et due forme écrite demandant le consentement unanime, c'est une motion que, bien sûr, la Présidence se ferait un devoir de présenter à la Chambre à ce moment-là. C'est la seule façon dont je peux, à ce moment-ci, accéder à la requête de l'honorable député tout en suivant les règlements qui sont les nôtres, que nous nous sommes donnés.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LA LOI SUR L'IMMIGRATION

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. Comuzzi:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie à l'étape du rapport.

Je demande, pour faciliter le débat sur les motions dont la Chambre est saisie aujourd'hui, que le gouvernement envisage peut-être de ne pas discuter de ses motions qui n'ont été inscrites au *Feuilleton* qu'aujourd'hui.

Il s'agit là d'un projet de loi d'immigration. On a procédé rapidement aux audiences cet été et, ce matin seulement, nous avons reçu 10 ou 12 recommandations du gouvernement au sujet de certaines modifications qu'il souhaite apporter au *Feuilleton*.

Nous savons que le débat à ce stade-ci va se poursuivre non seulement aujourd'hui, durant le reste de la journée, mais également lundi probablement et peut-être mardi.

Cela n'entraînera aucun inconvénient. Cela nous donne simplement la possibilité de ce côté-ci de la Chambre d'examiner les motions que le gouvernement a inscrites au *Feuilleton* aujourd'hui, et nous serons en mesure d'y répondre peut-être avec un peu plus de précision à un autre moment.

**Mme le vice-président:** Dans un instant, je vais donner la parole au député de Trinity—Spadina.

Auparavant, je souhaiterais vous faire part de la décision officielle sur ce qui a été accepté et vous préciser la façon dont les motions sont divisées.

• (1610)

Le député de Thunder Bay—Nipigon a déclaré que certaines motions avaient été inscrites à la dernière minute. Toutes les motions ont été présentées à la Chambre très tard dans l'après-midi hier, avant 18 heures.

Je peux dire au député que nos fonctionnaires ont travaillé très tard hier soir et même une partie de la nuit afin de préparer les documents pertinents. Personne n'a eu plus ou moins de temps que d'autres pour étudier la motion de qui que ce soit.